Compte rendu Atelier Pratique en libéral

*5 Mars 2020*

 Notre atelier débute par une question d’actualité. Le Covid-19 arrive en France et des mesures commencent à être prises par le Gouvernement.

Nous nous questionnons sur le positionnement du thérapeute en libéral face à des mesures qui restent encore floues.

 Sur la partie clinique, l’une d’entre nous se questionne sur son positionnement face à une demande particulière, sur le plan de la sexualité, d’un homme qui l’a contacté par téléphone. La thérapeute se questionne beaucoup sur comment accueillir ce type de patient.

Nous soulignons le fait que ré-énoncer le cadre thérapeutique et, par conséquent, les limites de la prise en charge psychologique sont nécessaires et primordiaux : il s’agit d’un espace de parole mais pas d’actes. Enoncer le cadre permet de mettre en place des barrières de sécurité.

 Cela nous amène à discuter sur des prises en charge que nous avons ou que nous avions eu, de personnes avec des problématiques sexuelles atypiques. Nous nous arrêtons sur le cas d’un homme qui a construit une pratique sexuelle particulière : pratique auto-érotique qui rend possible une sexualité « normale » avec sa conjointe. Malgré que nous estimions cette pratique déviante et pathologique, le patient ne semble pas souffrir de cela et donc n’est pas dans une démarche de remise en question. Nous devons donc accepter de renoncer au travail thérapeutique pour respecter la position du patient.

 Puis, nous nous questionnons sur la prise en charge du couple et, plus particulièrement, s’il est pertinent ou non de prendre en suivi individuel les deux conjoints après un suivi de couple. Nous concluons que, sur un plan déontologique, il n’est pas envisageable de prendre en suivi des personnes d’une même famille.